

La part des populations jeunes y est élevée (22% de la population a moins de 15 ans) et les naissances y sont en forte hausse (elles ont augmenté de 75% entre 2004 et 2015).

→ Un nouveau collège pré-fléché vers Ornex

Face à cette croissance démographique importante les 6 collèges publics du Pays de Gex enregistrent des niveaux d'occupation parfois proches de la saturation, principalement la partie centrale du Pays de Gex (secteur de Saint-Genis-Pouilly, Gex et Ferney-Voltaire). Même si des mesures d'évolution de la sectorisation ou d'extension via des structures modulaires pourront être mises en place à court terme, le besoin d'un, voire de deux nouveaux collèges dans le Pays de Gex est avéré.

Compte tenu de la fréquentation actuelle et projetée des différents établissements, l'emplacement envisagé se situerait sur la commune d'Ornex, ce qui permettrait de délester sensiblement les établissements de Gex, Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire. L'ouverture de ce nouveau collège pourrait être envisagée pour 2024.

La croissance démographique soutenue dans le Pays de Gex nécessite de rester vigilant sur l'évolution des effectifs de collégiens et sur les besoins en capacités d'accueil, notamment sur le secteur de Thoiry.

Plan collèges 2018-2024

Toutes ces nouvelles mesures sur la Plaine de l'Ain et le Pays de Gex viennent s'ajouter aux opérations de reconstruction, restructuration ou extension, prévues au plan collèges 2018 – 2024, voté en juillet 2017 par l'Assemblée Départementale.

Ce plan prévoit notamment :

- La reconstruction in situ du collège de Péronnas (2021)*
- La reconstruction, restructuration du collège de Villars-les-Dombes (2021)*
- La rénovation du collège Saint-Exupéry à Ambérieu-en-Bugey (2023)*
- La reconstruction in-situ du collège de Miribel (2024)*

* date prévisionnelle de début des travaux

Un nouveau collège en 2018, deux en 2020

Trois nouveaux collèges seront livrés d'ici à la rentrée 2020 :

- Rentrée 2018 : **collège de Briord**
Montant de l'opération : **20,3 millions d'euros**
- Rentrée 2020 : **collège de Saint-Didier-de-Formans**
Montant de l'opération : **25,3 millions d'euros**
- Rentrée 2020 : **collège de Bellegarde-sur-Valserine**
Montant de l'opération : **20,1 millions d'euros**

PLAN COLLÈGES 2018 - 2024

Vers de nouvelles sectorisations et de nouveaux établissements

Plan collèges 2018-2024 : vers de nouvelles sectorisations et de nouveaux établissements

Avec 1,3 % de croissance démographique annuelle, l'Ain fait partie des départements les plus dynamiques de France. Selon l'Insee, l'Ain aura la 3^e plus forte croissance démographique annuelle nationale entre 2013 et 2050.

Pour répondre à l'augmentation des effectifs et afin d'affiner ces tendances démographiques et leurs impacts sur les capacités d'accueil des collèges, le Département de l'Ain s'est appuyé sur une étude démographique prospective sur les secteurs de la Plaine de l'Ain et du pays de Gex, réalisée par un cabinet spécialisé.

Cette étude lui permet aujourd'hui d'envisager de nouvelles sectorisations sur la Plaine de l'Ain et de proposer la construction d'un nouvel établissement dans le Pays de Gex.

SECTEUR SCOLAIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

→ Saturations dans certains collèges

En application du plan collèges 2014 – 2018, l'ouverture du **collège de Briord** à recrutement interdépartemental avec l'Isère est prévue pour la rentrée 2018. Le nouvel établissement dispose d'une capacité de 600 places dont 2/3 des places sont réservés pour les élèves de l'Ain. Le nouveau collège accueillera à la rentrée 2018 trois niveaux de scolarité : 6^e, 5^e et 4^e. Les élèves actuellement en 4^e achèveront leur scolarité dans leur établissement d'origine.

Pour le département de l'Ain, cette implantation permet d'envisager :

- l'accueil de près de 105 élèves du secteur du **collège de Belley**
- l'accueil de près de 250 élèves du secteur du **collège de Lagnieu**

La livraison du nouveau collège permettra de réduire sensiblement les temps de parcours des élèves les plus éloignés des collèges de Lagnieu et de Belley.

Un rééquilibrage des secteurs scolaires du collège de Lagnieu, du collège d'Ambérieu-en-Bugey en limite de capacité et celui de Leyment, est rendu nécessaire par la progression constante des effectifs sur le secteur de la Plaine de l'Ain.

Les prévisions d'effectifs sur la période 2017-2024 mettent en évidence que :

- **le collège d'Ambérieu-en-Bugey** qui devrait accueillir 989 élèves en 2019 pour une capacité évaluée à 1000 élèves arrive à saturation ;
- **le collège de Lagnieu** reste à saturation, ce qui justifie l'ouverture du collège de Briord à la rentrée 2018. Cette ouverture impacte fortement le collège de Lagnieu qui passe d'un état de sur-occupation à un état de sous-occupation. Son secteur scolaire doit donc être modifié afin de compenser la perte d'environ 250 élèves rattachés au collège de Briord ;
- **le collège de Leyment** qui devrait accueillir 634 élèves en 2019 pour une capacité évaluée à 600 élèves reste à saturation.

Une modification de sectorisation entre les collèges de Lagnieu, de Leyment et du collège d'Ambérieu-en-Bugey est indispensable pour éviter non seulement le maintien d'un nombre trop important d'élèves dans ce dernier, mais aussi une perte trop forte d'effectifs du collège de Leyment liée à un transfert de secteur vers Lagnieu.

Le projet de modification des secteurs scolaires des collèges d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Leyment a fait l'objet d'une large concertation organisée au plan local par Martine Tabouret, Vice-Présidente chargée des collèges, des affaires scolaires, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur.

Une réunion de concertation a été organisée le 8 janvier 2018 à la Mairie d'Ambérieu-en-Bugey avec les Maires et les Conseillers départementaux concernés. Les propositions du Département ont été entérinées. Deux réunions d'information auprès des parents d'élèves ont été organisées : le 22 janvier au collège de Leyment et le 25 janvier au collège de Lagnieu en présence des chefs d'établissements et des parents d'élèves concernés.

→ Nouvelles sectorisations

Les mesures de sectorisations, mises en œuvre à la rentrée de septembre 2018, sont les suivantes :

• Pour le collège Saint-Exupéry à Ambérieu-en-Bugey

Seront détachées du secteur scolaire du collège d'Ambérieu-en-Bugey afin de les rattacher au secteur scolaire du collège de Leyment, les communes de Villette-sur-Ain et de Château-Gaillard.

Avec le délestage d'une centaine d'élèves vers le collège de Leyment, le collège d'Ambérieu-en-Bugey, actuellement en limite de capacité d'accueil, aurait un niveau d'occupation inférieur à 900 élèves lui permettant de faire face à l'évolution des effectifs de son propre secteur, dans l'attente des travaux de rénovation et de restructuration prévus en faveur de cet établissement dans le cadre du plan collèges voté en juillet 2017.

• Pour le collège de la Plaine de l'Ain à Leyment

Seront détachées du secteur scolaire du collège de la Plaine de l'Ain à Leyment, les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie afin de les rattacher au secteur scolaire du collège de Lagnieu.

Seront rattachées au collège de la Plaine de l'Ain, les communes de Château-Gaillard et de Villette-sur-Ain ce qui permettra d'éviter une perte trop importante d'effectifs liée à un transfert de secteur vers le collège de Lagnieu. Le collège comptabilisera à la rentrée scolaire 2018 un effectif de l'ordre de 580 élèves pour une capacité d'accueil de 600 places.

Des circuits de transport seront mis en place pour acheminer les collégiens domiciliés sur les communes de Château-Gaillard et de Villette-sur-Ain vers le collège de Leyment avec des horaires de dessertes adaptés aux horaires d'ouverture du collège (8 h 30 – 17 h).

• Pour le collège Paul Claudel à Lagnieu

Seront rattachées au collège de Lagnieu les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie afin de compenser la perte d'effectifs liée à l'ouverture du collège de Briord. Cette mesure permettra d'accueillir à la rentrée scolaire 2018 environ 750 élèves et d'adapter ainsi l'effectif du collège de Lagnieu à sa capacité d'accueil de 800 places.

Des circuits de transport seront mis en place pour acheminer les collégiens domiciliés sur les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie vers le collège de Lagnieu avec des horaires de dessertes adaptés aux horaires d'ouverture du collège (8 h – 16 h 30).

SECTEUR SCOLAIRE DU PAYS DE GEX

→ Croissance démographique explosive dans le Pays de Gex

Dans le département de l'Ain où la croissance démographique est soutenue et supérieure aux moyennes régionales et nationales, le Pays de Gex présente la particularité d'enregistrer une croissance démographique encore plus importante, avec un rythme annuel de +3.3% entre les derniers recensements Insee 2009 et 2014 et fait de ce secteur un des plus dynamique du département.